



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 décembre 2022
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2023

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Népal

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Népal est présenté au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période allant de mars 2023 à décembre 2027, soit un montant de 25 477 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 120 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* [E/ICEF/2023/1](#).



Considérations générales

1. La population du Népal était de 29,19 millions d'habitants, dont 10,45 millions d'enfants, en 2021¹. La population du pays vieillissant rapidement, ce « créneau démographique » est en train de se refermer à grande vitesse². Entre 1990 et 2018, la population urbaine a augmenté à un taux annuel de 2,9 %³, une croissance accentuée par l'exode rural.

2. Le Népal a accompli des progrès considérables dans la réalisation des objectifs de développement durable, mais le pays a été durement touché par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), dont les effets à long terme n'ont pas encore été pleinement évalués. Son économie a enregistré une croissance d'un taux annuel moyen de 7 % entre 2017 et 2019⁴, et après avoir chuté à 2 % en 2020, pendant la pandémie, elle est sur la voie du redressement avec une croissance de 5 % au cours de la période 2021-2022. Il devrait sortir de la catégorie des pays les moins avancés en 2026.

3. Avant la pandémie, la pauvreté multidimensionnelle avait diminué, passant de 30,1 % à 17,4 % entre 2014 et 2019⁵. Toutefois, il existe toujours d'importantes disparités relatives à l'âge, à la caste, au handicap, à l'éducation, à l'appartenance ethnique, à l'emplacement géographique, au genre, au statut migratoire et à la richesse. Bien que les enfants constituent 35 % de la population, ils représentent 44 % des pauvres et supportent donc une charge de pauvreté disproportionnée. D'après les estimations, la pandémie a plongé 1,2 million de personnes dans la pauvreté⁶.

4. Dans la Constitution du Népal de 2015, il est prévu de faire du pays une économie avancée, orientée vers le socialisme, dans laquelle les droits humains sont garantis, y compris les droits de l'enfant, en assurant une bonne gouvernance et un développement inclusif dans un système de gouvernance fédéral, démocratique et républicain. À mesure que la fédéralisation progresse, les systèmes et les capacités aux niveaux fédéral, provincial et local continuent d'évoluer vers un développement socioéconomique décentralisé.

5. Ces progrès sont toutefois menacés par les changements climatiques et la fréquence et l'ampleur accrues des risques de catastrophe qui en découlent⁷, l'augmentation de la pollution atmosphérique, l'incidence croissante d'autres risques pour la salubrité de l'environnement, le risque de nouvelles pandémies et de mégaséismes, autant de facteurs qui touchent les enfants de manière disproportionnée.

6. Entre 2014 et 2019, le taux de mortalité néonatale a baissé, passant de 23 à 16 décès pour 1 000 naissances vivantes ; le taux de mortalité infantile a connu une baisse, passant de 33 à 25 décès pour 1 000 naissances vivantes ; le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 38 à 28 décès pour 1 000 naissances vivantes, ce qui rend réalisable l'objectif de développement durable n° 3 relatif à la santé. Les grossesses chez les adolescentes et les grossesses précoces sont

¹ « *Preliminary Report of National Population 2021* », janvier 2022.

² Ibid.

³ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « *World Urbanization Prospects 2018, Highlights* », Nations Unies, 2019.

⁴ Banque mondiale, « *The World Bank in Nepal* ». Accessible à l'adresse suivante : www.worldbank.org/en/country/nepal/overview.

⁵ Oxford Poverty and Human Development Initiative, Programme des Nations Unies pour le développement et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), « *Multidimensional Poverty Index 2021: Report, Analysis towards action* », Népal, Commission nationale de la planification, 2021.

⁶ Népal, Commission nationale de la planification, Rapport annuel 2076/2077, 2020.

⁷ Germanwatch, Indice mondial des risques climatiques 2021. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.germanwatch.org/fr/19777>.

des facteurs de l'augmentation des décès néonataux et infantiles⁸. L'accès à des services de gestion des complications de l'accouchement reste faible⁹. Jusqu'à 28 % des enfants des castes défavorisées, des zones rurales reculées et des populations urbaines pauvres, ne sont pas vaccinés. Dans le cadre du plan stratégique du secteur de la santé du Népal pour la période 2022-2030, les priorités sont, entre autres, le relèvement après la pandémie dans le domaine des services de santé essentiels, la lutte contre le fardeau des maladies non transmissibles et l'augmentation des risques pour la salubrité de l'environnement, ainsi que la lutte contre les disparités dans la prestation des services.

7. Le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a continué à diminuer, passant de 37 % à 32 % entre 2014 et 2019 ; il n'en reste pas moins que ce taux est loin des cibles associées aux objectifs de développement durable, et des disparités persistent entre les provinces, les différents niveaux de revenu, les castes et les groupes ethniques. La prévalence de l'émaciation des enfants a connu une hausse, passant de 10 % à 12 % entre 2014 et 2019. La persistance de la malnutrition de l'enfant tient à un ensemble de facteurs, notamment un mauvais état nutritionnel des mères, en particulier des jeunes mères adolescentes, 46 % des femmes enceintes étant anémiques. Les normes sociales et les normes de genre contribuent également à la mauvaise nutrition des adolescents, l'anémie ferriprive étant deux fois plus fréquente chez les filles âgées de 10 à 19 ans que chez les garçons. La pauvreté et les mauvaises pratiques d'alimentation font que moins de la moitié des enfants âgés de 6 à 23 mois ont atteint le seuil minimal de diversité du régime alimentaire et que 30 % seulement reçoivent un apport alimentaire minimum acceptable, la situation s'étant encore aggravée pendant la pandémie¹⁰. Les initiatives visant à lutter contre la malnutrition ont été renforcées par l'ensemble des plans de nutrition multisectoriels lancés par le Gouvernement.

8. Malgré des progrès notables dans l'accès aux services élémentaires d'approvisionnement en eau potable, dont bénéficiaient 95 % de la population en 2019, seuls 19 % de la population ont accès à une eau potable gérée de façon sûre, en raison de l'insuffisance des investissements et des moyens¹¹. Le risque de ne pas avoir accès à l'eau potable est sept fois plus élevé chez les enfants les plus pauvres que chez ceux des familles les plus riches¹². Environ 5 % de la population ont recommencé à pratiquer la défécation en plein air, en raison des normes sociales, ce qui remet en question le statut de pays exempt de défécation en plein air du Népal¹³. Si 78 % des écoles ont des sources d'eau améliorées et 83 % des écoles ont des installations d'assainissement améliorées, très peu d'entre elles répondent aux normes de qualité en matière de genre et de handicap¹⁴. Les changements climatiques présentent des risques accrus d'épuisement et de contamination des ressources en eau, en particulier pour l'approvisionnement en eau par canalisation, ce qui a des répercussions sur les populations des collines et des zones urbaines¹⁵.

⁸ Données de la Commission nationale de la planification, du Bureau central des statistiques et de l'UNICEF, *Enquête en grappes à indicateurs multiples 2019*, Népal, sauf indication contraire.

⁹ Népal, Ministère de la santé et de la population, « *2021 Nepal Health Facility Survey (NHFS), Key Findings* », 2022.

¹⁰ UNICEF, « *Nepal Child and Family Tracker: Findings, Tracking the socio-economic impact of COVID-19 on children and families in Nepal* », juin 2021.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Organisation mondiale de la Santé et UNICEF, « *Progress on drinking water, sanitation and hygiene: 2000–2017: Special focus on inequalities* », Programme commun de suivi OMS/UNICEF, juin 2019.

¹⁵ Ibid.

9. Le Népal a fait des progrès considérables en matière d'amélioration des taux d'inscription qui étaient de 88 % dans l'enseignement préprimaire et de 95 % dans l'éducation de base en 2020/21. Cependant, seuls 34 % des filles et 31 % des garçons ont suivi une scolarité complète de 12 ans, et plus de 420 000 enfants n'étaient pas scolarisés¹⁶. Seuls deux cinquièmes des filles et des garçons en âge d'être scolarisés ont atteint un niveau de base en lecture, en écriture et en calcul, avec des résultats de l'apprentissage plus faibles chez les enfants des groupes défavorisés et des collectivités n'ayant qu'un accès restreint aux services de base. Malgré des programmes novateurs visant à favoriser la continuité de l'apprentissage, les fermetures prolongées des écoles pendant la pandémie de COVID-19 ont probablement causé des pertes d'apprentissage considérables et accentué davantage les faiblesses en matière d'accès, de qualité et d'équité. Le plan pour le secteur de l'enseignement scolaire¹⁷ vise à améliorer l'équité dans le secteur de l'éducation et à accélérer les progrès en matière de récupération des pertes d'apprentissage.

10. La Constitution népalaise consacre l'importance que le pays attache aux droits de l'enfant. Malgré des lois et des politiques progressistes¹⁸, la violence, y compris la violence fondée sur le genre, et l'exploitation des enfants, en particulier les adolescentes, restent des préoccupations majeures. Alors que le travail des enfants avait diminué entre 2008 et 2018, passant de 1,8 à 1,1 million¹⁹, des tendances à la hausse du travail et de la traite des enfants ont été signalées pendant la pandémie²⁰. Trente-trois pour cent des filles étant mariées avant l'âge de 18 ans, le taux de mariage d'enfants reste élevé malgré une loi interdisant cette pratique²¹. Le nombre de cas de violence physique et psychologique, en particulier la violence fondée sur le genre, a augmenté de façon spectaculaire pendant la pandémie, 80 % des victimes déclarées de la violence fondée sur le genre étant des mineurs, principalement des adolescentes²². Les enfants sont également de plus en plus exposés aux risques d'abus et d'exploitation sexuels en ligne²³.

11. La COVID-19 a aggravé les problèmes de santé mentale, avec une hausse de 40 % du taux de suicide d'adolescent, ce qui a aggravé le traumatisme vécu par les victimes de violence, y compris la violence fondée sur le genre²⁴. La majorité des adolescents ont déclaré avoir ressenti du stress et des symptômes de dépression pendant la pandémie²⁵. Les problèmes de santé mentale restent stigmatisés, ce qui a une incidence sur le recours à l'assistance psychosociale et aux nouveaux services de santé mentale.

12. Vingt-cinq pour cent de la population bénéficient des régimes de protection sociale²⁶. Bien qu'ils soient touchés de manière disproportionnée par la pauvreté et qu'ils représentent 36 % de la population, les enfants ne reçoivent que 6 % des

¹⁶ Népal, Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques, Centre pour l'éducation et le développement des ressources humaines, « *Flash I Report* », 2021.

¹⁷ Népal, Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques, *plan pour le secteur de l'enseignement scolaire 2022-2030*, 2022.

¹⁸ Népal, Loi sur les enfants, 2075 (2018) ; Népal, Ministère de la femme, des enfants et de la protection sociale, Politique nationale de l'enfance 2069 (2012).

¹⁹ Bureau central des statistiques, Rapport de l'enquête sur la main-d'œuvre népalaise 2017/18, 2019.

²⁰ UNICEF, « *Nepal Child and Family Tracker* ».

²¹ Ibid.

²² « 3 Years Fact Sheet on Gender-Based Violence – July 2017 to July 2020 – Nepal Police ».

²³ ChildSafeNet et UNICEF, « Protecting Children and Young People Online in Nepal », Livre blanc, 9 février 2021.

²⁴ « 3 Years Fact Sheet on Gender-Based Violence – July 2017 to July 2020 – Nepal Police ».

²⁵ Conseil népalais de recherche sur la santé, « National Mental Health Survey, Nepal-2020 », Fiche d'information.

²⁶ Organisation internationale du Travail, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-22 : La protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur*, 2021.

ressources consacrées à la protection sociale par le mécanisme de l'allocation qui leur est destinée. Seuls 13,7 % des personnes handicapées ont reçu des avantages pécuniaires²⁷. Malgré les progrès du système des registres et statistiques de l'état civil, on estime que 23 % des enfants de moins de 5 ans n'ont pas d'actes de naissance et ne sont pas couverts par le filet de sécurité.

13. Les principaux enseignements tirés de l'actuel programme de pays et de la lutte contre la pandémie COVID-19 sont les suivants : il faut se concentrer davantage sur le renforcement des capacités des administrations provinciales et locales en vue d'améliorer les systèmes et services adaptés aux enfants ; l'importance des aspects liés à la richesse, à l'emplacement géographique, à la mobilité, à l'appartenance ethnique, à la caste, au genre et au handicap doit être prise en compte non seulement dans les politiques et les plans, mais aussi dans l'élaboration des programmes axés sur l'équité et dans les allocations budgétaires afin de remédier aux lacunes dans la couverture des services ; il est impératif d'accélérer davantage les stratégies d'atténuation des effets des changements climatiques et de résilience face aux catastrophes dans tous les programmes.

Priorités du programme et partenariats

14. Le programme de pays a pour but d'aider le Gouvernement à faire en sorte que tous les enfants, y compris les adolescents, exercent leurs droits et aient la possibilité de développer pleinement leur potentiel, à l'abri de la pauvreté, dans une société inclusive et protectrice, et dans un climat et un environnement sûrs et durables. L'UNICEF contribuera à ce que les enfants, en particulier les plus défavorisés, recourent de plus en plus à des services de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement, d'hygiène, d'éducation et de protection de l'enfance inclusifs et de meilleure qualité, et aient accès aux prestations de protection sociale, tout en étant protégés des catastrophes et autres chocs. Compte tenu du triple défi que sont la réalisation des objectifs de développement durable, le relèvement après la pandémie et les catastrophes dues aux changements climatiques, le programme de pays aidera le Népal à tirer le meilleur parti du « créneau démographique » restant, en développant le capital humain de la cohorte d'enfants qui est actuellement importante. Sur le plan géographique, l'accent sera mis sur les zones les plus démunies et les plus exposées aux catastrophes, notamment les zones rurales isolées et les zones urbaines pauvres, ainsi que sur les enfants les plus difficiles à atteindre.

15. Le programme de pays comporte six composantes : la santé ; la nutrition ; les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilients aux changements climatiques ; l'éducation ; la protection de l'enfance ; la protection sociale et la gouvernance adaptée aux enfants. Le programme s'articule autour de quatre priorités fondamentales :

a) **Gouvernance adaptée aux enfants** en renforçant les capacités à adopter des politiques, des plans, des stratégies, des programmes et des méthodes d'allocation de ressources adaptés aux enfants, et en améliorant les systèmes de prestation de services aux niveaux national, provincial et local, avec la participation des enfants, des familles et des communautés.

b) **Élaboration de programmes relatifs à l'égalité des genres en favorisant le bien-être et le pouvoir d'action** des adolescentes grâce à une scolarisation équitable, à une formation professionnelle, à la santé et à la nutrition des adolescents, à des normes de genre positives, à une protection renforcée, à la prévention des mariages d'enfants, des grossesses précoces, des violences fondées sur le genre et des autres formes de violence, et à un soutien en matière de santé mentale.

²⁷ Union européenne-UNICEF, « Nepal Social Protection Budget brief », 2020.

c) **Focalisation sur l'inclusion sociale** en remédiant aux disparités liées à l'âge, à la caste, au handicap, à l'éducation, à l'appartenance ethnique, à l'emplacement géographique, au genre, au statut migratoire et à la situation économique, en modélisant des approches de prestation de services efficaces et axées sur l'équité.

d) **Réduction des risques de catastrophe, résilience aux changements climatiques et durabilité environnementale** en renforçant la résilience des populations, en concevant des modèles d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'atténuation de ces effets, qui soient adaptés aux enfants, et en renforçant les capacités de réduction des risques de catastrophe et d'intervention d'urgence centrées sur les enfants, chez les jeunes et les pouvoirs publics.

16. Les stratégies suivantes soutiendront ces priorités primordiales dans l'ensemble des composantes :

a) Une programmation convergente multisectorielle pour obtenir des résultats catalyseurs pour les enfants, de la petite enfance à l'adolescence, et pour les handicapés ;

b) Des changements sociaux et comportementaux destinés à promouvoir les normes de genre et les normes sociales positives, les comportements et les pratiques qui favorisent des programmes transformateurs ;

c) La défense des droits de l'enfant et la participation aux efforts visant à inciter les enfants et les personnes influentes à plaider auprès des décideurs, et à mobiliser le public pour qu'il agisse, notamment au moyen du mécanisme U-Report ;

d) Des données probantes, des informations et des analyses pour contribuer au leadership en matière de connaissances sur les enfants afin de déterminer les possibilités en matière de politique, de financement et de mise en œuvre ;

e) Des innovations, y compris l'accès aux technologies numériques et l'utilisation de celles-ci, afin de proposer des programmes innovants pour les enfants ;

f) Des partenariats public-privé, notamment avec les partenaires de développement, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et les médias, afin de mobiliser des ressources et de créer conjointement des programmes pour les enfants.

17. Le programme de pays s'appuie sur les progrès significatifs du Népal dans la réalisation des objectifs de développement durable et son attachement à ces objectifs. Il contribue au quinzisième plan du pays et à l'élaboration du seizième, ainsi qu'aux stratégies, programmes et cadres sectoriels et multisectoriels nationaux. Il est aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable dont celui-ci est assorti, le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2027, en vertu duquel l'UNICEF coordonnera les réalisations en matière de développement humain inclusif et porteur de changements et contribuera à toutes les autres réalisations, en améliorant l'action commune et complémentaire qu'il mène avec les autres entités des Nations Unies. L'élaboration du programme de pays s'est appuyée sur des consultations avec les autorités des administrations fédérale, provinciale et locale, les partenaires de développement, y compris les organismes des Nations Unies, la société civile, les acteurs du secteur privé et les enfants.

Santé

18. Cette composante vise à garantir que les enfants, les femmes enceintes et allaitantes et les personnes ayant la charge d'enfants, en particulier les plus

vulnérables dans les collectivités rurales et périurbaines mal desservies, bénéficient d'interventions sanitaires accessibles, qui soient de qualité et à fort impact, et adoptent des comportements sains. Le programme a également pour objectif de contribuer à répondre aux préoccupations en matière de santé mentale et à atténuer les effets de la pollution atmosphérique et des maladies à transmission vectorielle qui réapparaissent du fait des changements climatiques et environnementaux, ainsi que des maladies non transmissibles et du handicap.

19. En partenariat avec le Ministère de la santé et de la population et ses partenaires, l'UNICEF contribuera à l'amélioration des politiques et stratégies de santé et à la création d'un environnement politique multisectoriel favorable. Le programme donnera la priorité au renforcement du système de santé pour faciliter le relèvement après la pandémie et appuyer le Plan stratégique du secteur de la santé du Népal pour la période 2022-2030 en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3 dans le cadre de l'approche adoptée à l'échelle du secteur de la santé et de la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération.

20. Pour aider à la fédéralisation du pays, l'UNICEF contribuera au renforcement des capacités et des systèmes de l'État et des administrations de certaines provinces et collectivités locales, facilitant ainsi une approche de planification conduite au niveau local pour l'amélioration des réalisations en matière de santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents. L'UNICEF concevra des approches de prestation de services et contribuera à améliorer les soins de santé primaires et les comportements de recours aux soins en se servant des services de vaccination comme point d'entrée, l'accent étant particulièrement mis sur l'immunisation des populations qui n'en bénéficient pas et les enfants n'ayant reçu aucune dose.

21. Les capacités des institutions de santé et des agents de première ligne seront renforcées afin d'améliorer les interventions en matière de soins de santé pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents. Les stratégies comporteront notamment un passage progressif de la prestation de services au renforcement du système fondé sur des données probantes, la promotion de la transformation numérique, la mobilisation des populations et des enfants et le changement de comportement social, ainsi que des campagnes de persuasion pour de meilleures politiques et des plans chiffrés à tous les niveaux.

Nutrition

22. Cette composante vise à prévenir et à réduire l'émaciation, le retard de croissance et les carences en micronutriments chez les enfants, et à améliorer la nutrition des femmes, en mettant l'accent sur les adolescentes et les collectivités ayant le moins accès aux services de base, notamment les zones périurbaines. À l'appui du plan de nutrition multisectoriel du Népal et en contribution à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération, l'UNICEF facilitera l'amélioration des régimes alimentaires, des pratiques nutritionnelles positives et des services intégrés fournis par les ministères chargés de l'éducation, de l'alimentation, de la santé, de la nutrition, de la protection sociale, de l'eau et de l'assainissement, et avec la coordination de la Commission nationale de la planification.

23. Dans le contexte de la fédéralisation, l'UNICEF améliorera la gouvernance en matière de nutrition en renforçant les capacités de certaines administrations provinciales et municipales, et les capacités des institutions décentralisées de santé et de nutrition à planifier, à budgétiser et à mettre en œuvre des politiques, des programmes et des protocoles équitables, tenant compte des questions de genre et du handicap, afin d'intensifier la prévention, la détection précoce et le traitement de toutes les formes de malnutrition chez les enfants, les adolescents et les femmes. Une attention particulière sera accordée à l'acquisition par les professionnels de la santé

et de la nutrition des connaissances et des compétences nécessaires pour la promotion de pratiques d'alimentation et de soins centrées sur l'enfant.

24. Le programme contribuera à la conception à petite échelle de stratégies efficaces axées sur le genre et l'équité, ciblant les enfants et les femmes les plus laissés pour compte, et fera la promotion de l'application et du renforcement des politiques, des programmes et des méthodes d'allocation de ressources aux niveaux national et infranational. Des stratégies de mobilisation de la population et de changement de comportement social fondées sur des données probantes permettront d'améliorer les pratiques et les comportements en matière d'alimentation et d'éducation des enfants au niveau local.

Services d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilients aux changements climatiques

25. Cette composante vise à garantir qu'un plus grand nombre d'enfants et leurs familles, en particulier les filles, les femmes et les enfants handicapés et issus des collectivités n'ayant qu'un accès restreint aux services de base, aient accès et recourent de manière équitable à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs, résilients aux changements climatiques et tenant compte des questions de genre, et adoptent des comportements d'hygiène, l'accent étant mis sur les provinces qui subissent les menaces les plus importantes en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau et de qualité de l'eau. Elle contribuera en outre aux efforts multisectoriels visant à tirer parti des politiques, plans et mesures d'atténuation des changements climatiques et de durabilité environnementale adaptés aux enfants et qui mobilisent les adolescents. Elle enrichit le plan de développement du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, le plan national d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national, ainsi que les réalisations 2 et 3 du Plan-cadre de coopération, sous la supervision du Ministère de l'approvisionnement en eau et de l'autorité nationale chargée de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe.

26. Le programme contribuera à l'amélioration de l'accès à des services d'eau et d'assainissement durables, gérés en toute sécurité et résilients aux changements climatiques, y compris la gestion de l'hygiène menstruelle dans les ménages, les écoles et les établissements de santé, en particulier dans les taudis ruraux et urbains mal desservis, et aidera le Népal à conserver le statut de pays exempt de défécation en plein air. L'UNICEF renforcera les systèmes résistants face aux catastrophes, encouragera la recharge des eaux souterraines et l'utilisation d'énergies alternatives et de technologies éprouvées de protection des eaux, en travaillant en partenariat avec le Gouvernement et le secteur privé.

27. Pour apporter son concours à la fédéralisation, l'UNICEF continuera à améliorer la capacité de planification et de mise en œuvre des administrations provinciales et locales en se concentrant sur la mise en application des plans municipaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, y compris l'amélioration des données grâce à l'outil N-WASH, le renforcement d'institutions, l'allocation des ressources, le suivi et l'établissement de rapports. Le programme permettra aux comités d'usagers des services d'eau et d'assainissement d'améliorer durablement la gestion de la qualité de l'eau et de promouvoir la résilience en période de pénurie d'eau.

28. Le programme s'appuiera davantage sur les modèles d'adaptation aux effets des changements climatiques centrés sur les enfants dans les programmes phares nationaux, et donnera aux adolescents les moyens d'être des agents du changement pour l'adaptation aux changements climatiques, la durabilité environnementale et les mesures de réduction des risques de catastrophe dans leurs collectivités, en œuvrant par l'intermédiaire des clubs d'enfants et de jeunes.

Éducation

29. Cette composante a pour but de permettre aux enfants d'achever un cycle complet d'enseignement de qualité dans un environnement équitable, inclusif et sûr, une attention particulière étant accordée aux enfants des communautés les plus défavorisées. L'UNICEF contribuera au plan pour le secteur de l'enseignement scolaire du Népal dans le cadre de l'approche adoptée à l'échelle du secteur de l'éducation et de la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération.

30. En collaboration avec le Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques, le programme intensifiera les efforts visant à remédier aux niveaux d'apprentissage chroniquement bas au Népal et à récupérer les pertes d'apprentissage dues à la pandémie. Le programme dotera les enfants des compétences de base dont ils ont besoin pour achever leurs études, en donnant la priorité aux compétences en lecture, en écriture et en calcul dans les petites classes, en particulier chez les filles, les enfants handicapés, issus de minorités défavorisées et de familles de migrants, et ceux dont la langue maternelle est différente. L'UNICEF plaidera pour un plus grand engagement politique et une amélioration de l'allocation des ressources pour une éducation équitable et inclusive.

31. Pour contribuer à la fédéralisation, l'UNICEF aidera les autorités des administrations centrale, provinciale et locale à élaborer des politiques globales, un cadre commun de renforcement des capacités et des plans d'éducation chiffrés. Le programme renforcera les capacités et les systèmes éducatifs afin de favoriser l'état de préparation à l'école des enfants, d'améliorer leur apprentissage et de créer des écoles sûres et amies des enfants. L'UNICEF définira d'autres voies et présentera des offres numériques pour aider les enfants non scolarisés à réintégrer l'école ou à acquérir des compétences psychosociales essentielles. Le programme s'attaquera aux normes sociales et aux normes de genre préjudiciables dans le domaine de l'éducation afin de permettre à davantage de filles, d'enfants handicapés et d'enfants issus de communautés défavorisées d'avoir une chance de recevoir une éducation, au même titre que les autres.

Protection de l'enfance

32. Cette composante aidera le Népal à créer un environnement inclusif et protecteur capable de prévenir la violence, l'exploitation et la maltraitance à l'égard des enfants et des femmes, et d'y faire face. Elle a pour but de faire en sorte que les enfants, en particulier les adolescentes, les enfants handicapés, les enfants issus de castes et de minorités ethniques défavorisées et de familles migrantes, bénéficient de meilleurs services de protection, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des naissances, la prévention de la violence fondée sur le genre et les autres formes de violence, et la lutte contre ces violences, en particulier le mariage d'enfants, le travail et la traite des enfants et l'exploitation sexuelle. Le programme contribuera aux réalisations 2 et 4 du Plan-cadre de coopération, à la loi de 2018 sur les enfants, à la politique nationale de l'enfance et au plan-cadre national sur le travail des enfants 2018-2028, en travaillant en collaboration avec le Ministère des femmes, des enfants et des personnes âgées, les autres entités gouvernementales concernées et les partenaires.

33. Dans le contexte fédéral, l'UNICEF renforcera les capacités des autorités de l'administration centrale, et des administrations de certaines provinces et collectivités locales à élaborer des politiques, des lois et des cadres réglementaires inclusifs, des plans chiffrés et des systèmes de suivi intégrés, et à mobiliser un financement public accru pour la protection de l'enfance. Le programme contribuera à la mise en place de systèmes de protection sociale et de justice adaptés aux enfants, et aidera au

renforcement des capacités de la main-d'œuvre concernée à certains niveaux infranationaux afin d'assurer des services de protection de l'enfance de qualité, y compris des moyens de signalement sûrs, une assistance centrée sur les personnes rescapées et une responsabilité renforcée vis-à-vis des enfants rescapés.

34. Le programme donnera la priorité au changement social et comportemental et aux approches reposant sur la participation des enfants en se concertant avec les populations, les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes pour s'attaquer aux normes sociales qui conduisent à des pratiques préjudiciables et abusives et pour promouvoir des normes sociales positives.

Protection sociale et gouvernance adaptée aux enfants

35. Cette composante contribuera aux efforts de collaboration multisectorielle visant à réduire la pauvreté multidimensionnelle, à renforcer la résilience des ménages aux chocs et au stress, et à favoriser une gouvernance adaptée aux enfants dans les administrations fédérale, provinciale et locale. L'UNICEF appliquera un système de consolidation des données et une approche de renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité et de l'utilisation des données ventilées et des éléments probants sur les enfants en vue de contribuer à une planification et à une budgétisation inclusives ; la promotion de systèmes de gestion des finances publiques centrés sur les enfants ; la mise en place d'un système de protection sociale mieux coordonné, plus réactif aux chocs et plus adapté aux enfants ; le renforcement des activités de planification et de mise en œuvre d'un secteur social intégré et axé sur les enfants, en particulier aux niveaux provincial et local. Le programme contribuera aux réalisations 1, 2 et 4 du Plan-cadre de coopération.

36. L'UNICEF aidera les autorités de l'administration centrale et les autorités des administrations de certaines provinces et collectivités locales à rendre opérationnel le cadre national intégré de protection sociale, à améliorer la prise en compte des questions de genre et du handicap dans le système de registres et de statistiques de l'état civil, dans le cadre national de protection sociale adapté aux chocs, dans le programme universel de l'allocation destinée aux enfants et du programme provincial « Beti Bachao, Beti Padhao », et à augmenter l'étendue de ces programmes. Elle fera également des innovations en ce qui concerne les modèles « cash-plus ».

37. Pour aider à la fédéralisation, l'UNICEF renforcera les capacités des autorités nationales et des autorités provinciales et locales ciblées à élaborer des politiques, des stratégies et des budgets adaptés aux enfants, qui permettent de mieux fournir des services sociaux de qualité. La concertation avec les parlementaires, les médias et les citoyens, en particulier les enfants, améliorera la transparence.

38. L'UNICEF apportera son concours à la collecte de données désagrégées et à l'analyse du suivi en temps réel des données. Elle renforcera également les capacités et les réseaux de recherche afin de générer, d'analyser et de diffuser des données probantes permettant une planification équitable et des investissements financiers en faveur des enfants.

Efficacité du programme

39. Cette composante a pour objectif de veiller à ce que le programme de pays soit efficacement coordonné, géré, suivi et soutenu à tous les niveaux afin de répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants, notamment dans le cadre d'un appui opérationnel efficace. Elle facilitera la conduite et la coordination des programmes pour la prise en compte des risques dans les programmes, la préparation aux situations d'urgence et les interventions connexes,

la mobilisation de la population, le changement social et comportemental, la sensibilisation et la communication.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé	2 299	17 000	19 299
Nutrition	2 598	18 100	20 698
Services d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilients aux changements climatiques	1 944	24 000	25 944
Éducation	2 129	27 600	29 729
Protection de l'enfance	2 449	10 000	12 449
Protection sociale et gouvernance adaptée aux enfants	2 140	8 000	10 140
Efficacité du programme	11 918	15 300	27 218
Total	25 477	120 000	145 477

Administration du programme et gestion des risques

40. Le programme de pays sera coordonné par le Ministère des finances et la Commission nationale de la planification, tandis que les composantes du programme seront gérées par les ministères et les autorités provinciales et locales concernés, en collaboration avec les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé. L'UNICEF contribuera à la coordination des partenaires de développement et du Plan-cadre de coopération dans les secteurs sociaux. En tant que chef de file du groupe de l'action humanitaire pour la nutrition, l'eau, l'assainissement, l'hygiène, l'éducation et la protection, l'UNICEF soutiendra le Gouvernement dans la préparation, la coordination des partenaires et l'intervention face aux catastrophes et autres situations d'urgence, et favorisera les liens et les transitions entre les programmes relatifs à l'action humanitaire et au développement.

41. Le programme de pays tiendra compte des risques afin de faire face aux menaces évaluées pour les enfants et les résultats prévus. L'UNICEF atténuera les risques de catastrophe en continuant à renforcer les capacités des autorités chargées de la gestion des catastrophes en matière de préparation et d'intervention face aux situations d'urgence. Les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles seront atténués grâce à des mesures de prévention et d'intervention à l'intention du personnel et des partenaires. Les risques posés par la réduction des investissements en faveur des enfants en raison de la diminution de la marge de manœuvre budgétaire et des incertitudes liées à l'aide au développement seront atténués grâce à une meilleure mobilisation des ressources publiques et privées, et en accordant la priorité aux stratégies à fort impact et efficaces sur le plan des coûts.

42. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour

chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

Contrôle de l'exécution, mise à profit des enseignements et évaluation du programme

43. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources, le plan d'évaluation chiffré et le plan intégré de suivi et d'évaluation formeront la base du suivi et du compte rendu des résultats et des produits. Ils sont alignés sur les cadres de résultats du quinzième plan du pays, des stratégies et plans sectoriels et du Plan-cadre de coopération. Des évaluations annuelles seront réalisées avec le Gouvernement et les partenaires afin de faire le point sur les progrès accomplis, de déterminer les possibilités et les risques, et de faire des ajustements appropriés au programme.

44. L'UNICEF aidera le Bureau central des statistiques et les ministères d'exécution à améliorer la gestion des données relatives aux objectifs de développement durable, notamment grâce à l'enquête en grappes à indicateurs multiples, à des systèmes d'information de gestion courante et de suivi des programmes gouvernementaux, afin d'assurer la collecte, l'analyse et le suivi systématiques de données relatives à la situation des enfants, en mettant l'accent sur la caste, l'appartenance ethnique, le handicap, l'égalité des genres et l'inclusion sociale.

45. L'UNICEF renforcera son soutien au renforcement des capacités de suivi, de statistiques et d'évaluation aux niveaux provincial et municipal, ce qui permettra aux collectivités locales d'élaborer des programmes adaptés aux vulnérabilités propres aux enfants. En s'appuyant sur les bonnes pratiques adoptées pendant la pandémie, l'UNICEF poursuivra le suivi de la situation en temps réel et renforcera son suivi sur le terrain pour orienter les stratégies programmatiques.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Népal et l'UNICEF (mars 2023-décembre 2027)

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 42
Priorités nationales : quinzième plan du Népal ; plan stratégique pour le secteur de la santé ; plan de nutrition multisectoriel ; plan de développement du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ; plan pour le secteur de l'enseignement scolaire ; politique nationale de l'enfance ; cadre national de protection sociale
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1 à 4
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 : 1 à 5

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 2. D'ici à 2027, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes les plus marginalisées et les plus pauvres, contribuent de plus en plus aux services sociaux, dont la	1. Les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et allaitantes et les personnes ayant la charge d'enfants ont un meilleur accès à des interventions sanitaires de qualité, et en font une meilleure utilisation, et adoptent des comportements sains, en particulier chez les populations vulnérables des collectivités n'ayant qu'un accès restreint	* Indice de couverture sanitaire universelle pour les interventions liées à la santé reproductive, à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant NR : 53 NC : 70	Objectif de développement durable	1.1 Le Ministère de la santé et de la population, les partenaires aux niveaux fédéral, provincial et municipal ont des capacités renforcées et des ressources plus importantes pour assurer des interventions sanitaires inclusives et de qualité, en matière de santé	Ministère de la santé et de la population Administrations provinciales et collectivités locales Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Banque mondiale, Banque asiatique de développement (BASD), Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et	2 299	17 000	19 299
		Pourcentage de femmes enceintes de moins de 20 ans accouchant dans un établissement de santé NR : 81 % NC : 90 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples au Népal					
		Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses de vaccin pentavalent ou de vaccin DTC	Enquête en grappes à indicateurs multiples au Népal					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
qualité sera améliorée de manière équitable, aux niveaux fédéral, provincial et local, et en bénéficient.	aux services de base, y compris en cas de catastrophe.	NR : 81 % NC : 95 %	Mesure de la santé mentale de la population adolescente	reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente. 1.2 Les capacités des systèmes et services nationaux de vaccination sont renforcées et exploitées (dans le cadre des soins de santé primaires) pour la fourniture de services de santé équitables, en particulier aux enfants n'ayant reçu aucune dose et aux populations qui n'en bénéficient pas. 1.3 Les enfants, les personnes ayant la charge d'enfants, les agents de première ligne et les institutions nationales et	du développement, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Banque allemande de développement, Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Agence de coopération internationale de la République de Corée, Gavi, l'Alliance du Vaccin			
		Pourcentage d'adolescents ayant signalé des symptômes de dépression ou d'anxiété qui déclarent être entrés en contact avec un professionnel de santé ou un conseiller en soins de santé mentale NR : 0 % NC : 15 % dans les provinces de Karnali et de Madhesh Pradesh						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>infranationales sont mieux à même d'assurer des interventions relatives à la santé mentale.</p> <p>1.4 Renforcement des systèmes de santé et de mobilisation de la population dans les provinces ciblées, qui prennent en compte les priorités émergentes, ainsi que l'impact sur l'environnement et les conséquences des catastrophes.</p>				
	2. Les nourrissons, les jeunes enfants, les adolescents, les femmes enceintes et les femmes allaitantes les plus vulnérables,	* Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance (au niveau national ; dans la province de Karnali ; dans la province de Sudarpashim ; dans la province de	Enquête en grappes à indicateurs multiples au Népal	2.1 Les acteurs de la nutrition et certaines collectivités ont de meilleures connaissances, des compétences	Commission nationale de la planification, Ministère de la santé et de la population, Ministère de	2 598	18 100	20 698

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	en particulier dans les collectivités n'ayant qu'un accès restreint aux services de base, peuvent avoir accès à des interventions de qualité, à fort impact nutritionnel et tenant compte des questions de genre, bénéficiaire de ces interventions et adopter une alimentation et des pratiques de soins nutritionnels saines.	<p>Lumbini ; dans la province de Madhesh Pradesh)</p> <p>NR : 32 % ; 48 % ; 41 % ; 36 % ; 34 % NC : au niveau national : < 20 % et au niveau infranational : < 35 %</p> <p>* Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'émaciation NR : 12 % ; 18 % ; 14 % ; 14 % ; 21 % NC : < 5 % au niveau national et au niveau infranational < 10 %</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois consommant un nombre minimal de groupes d'aliments NR : 40 % NC : 60 %</p> <p>Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans souffrant d'anémie NR : 41 % NC : 30 %</p>	<p>Enquête en grappes à indicateurs multiples au Népal</p> <p>Enquête en grappes à indicateurs multiples au Népal</p> <p>Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires au Népal</p>	<p>renforcées et des ressources plus importantes pour améliorer l'alimentation, les services et les pratiques afin de prévenir toutes les formes de malnutrition et de gérer l'émaciation chez les enfants âgés de 0 à 8 ans.</p> <p>2.2 Les parties prenantes du Gouvernement fédéral et des collectivités locales ont de meilleures connaissances, des compétences renforcées et des ressources plus importantes pour fournir des services de nutrition équitables et à fort impact aux mères et aux adolescents.</p>	<p>l'éducation, des sciences et des techniques, Ministère des affaires fédérales et de l'administration générale, Ministère de l'intérieur, Ministère des finances, Ministère de l'agriculture et du développement de l'élevage, administrations provinciales et collectivités locales Union européenne, Banque mondiale, USAID ; Banque allemande de développement Programme alimentaire mondial, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</p>			

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				<p>2.3 Amélioration des connaissances des familles sur les aliments nutritifs, une alimentation saine et les pratiques optimales d'alimentation, de soins et d'hygiène des jeunes enfants.</p> <p>2.4 Renforcement de la capacité du Gouvernement et des partenaires à mettre en œuvre des politiques et des programmes nutritionnels, des financements et un leadership équitables, tenant compte des questions de genre et des risques, et fondés sur des</p>				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				données probantes.				
Réalisation 2, idem Réalisation 3. D'ici à 2027, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes les plus marginalisées et les plus pauvres, contribueront de plus en plus à l'édification d'une société inclusive, durable, résiliente aux changements climatiques et verte, et en bénéficieront, et les effets des catastrophes seront réduits	3. Un plus grand nombre d'enfants et de familles, notamment les personnes handicapées et celles issues des communautés les plus défavorisées, y compris dans les contextes humanitaires, ont un accès équitable à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs et résilients aux changements climatiques, en bénéficient et vivent dans un environnement plus sain et plus durable.	* Pourcentage de la population bénéficiant de services d'approvisionnement en eau potable gérée de façon sûre au niveau local NR : 19 % NC : 40 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples au Népal	3.1 Renforcement de la capacité des collectivités locales, des populations et des autres parties prenantes du secteur des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène à gérer en toute sécurité des services connexes et des programmes d'hygiène menstruelle équitables, durables et tenant compte des questions de genre dans les collectivités, les écoles et les établissements de santé, y	Ministère de l'approvisionnement en eau Ministère de l'énergie, des ressources en eau et de l'irrigation Ministère des affaires fédérales et de l'administration générale, Ministère de l'intérieur Autorité nationale chargée de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe Administrations provinciales et collectivités locales Finlande, Norvège, Union européenne, Ministère des affaires	1 944	24 000	25 944
		* Pourcentage de la population bénéficiant de services d'assainissement gérés en toute sécurité NR : 61 % NC : 70 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples au Népal					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
aux niveaux fédéral, provincial et local.				compris en cas de catastrophe. 3.2 Amélioration des systèmes et renforcement de la capacité du Gouvernement central, des autorités des administrations provinciales et locales, ainsi que des autres parties prenantes du secteur des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène à planifier, à mettre en œuvre et à suivre des programmes connexes équitables, résilients aux changements climatiques et tenant compte des questions de genre dans certaines zones mal desservies.	étrangères, du Commonwealth et du développement, organisations de la société civile			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				3.3 Les adolescents et leurs communautés ont des capacités institutionnelles accessibles au niveau local pour réduire les vulnérabilités liées aux changements climatiques, aux risques de catastrophes prévisibles et à la dégradation de l'environnement.				
Réalisation 2, idem	4. Le système éducatif offre une éducation équitable, inclusive et de qualité, de la maternelle à la dernière année du secondaire, dans un environnement sûr et favorable à tous les enfants, en particulier ceux issus des milieux les plus défavorisés.	<u>Proportion d'enfants qui ont des compétences de base en lecture</u> (filles ; garçons ; enfants ayant des difficultés fonctionnelles ; dans la province de Madhesh Pradesh ; dans la province de Lumbini ; dans la province de Karnali ; dans la province de Sudarpashim ; castes défavorisées) NR : 40 % ; 38 % ; 33 % ; 26 % ; 37 % ; 46 % ; 30 % ; 15 % NC : 43 % 42 % ; 38 % ; 30 % ; 42 % ; 50 % ; 34 % ; 18 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples au Népal	4.1 Le Gouvernement et les collectivités sont mieux à même d'offrir des possibilités d'enseignement préscolaire inclusif et de qualité. 4.2 Le Gouvernement est mieux à même d'offrir des possibilités d'enseignement	Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques Fédération des comités de gestion des écoles Administrations provinciales et collectivités locales Union européenne, Banque mondiale, BAsD, JICA, Norvège, Finlande	2 129	27 600	29 729

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p><u>Proportion d'enfants qui ont des compétences de base en calcul</u> NR : 36 % ; 38 % ; 34 % ; 32 % ; 35 % ; 33 % ; 22 % ; 17 % NC : 40 % ; 41 % ; 39 % ; 37 % ; 40 % ; 38 % ; 27 % ; 21 %</p> <p><u>Nouveaux élèves de première année d'école primaire ayant une expérience de l'éducation préscolaire et du développement de la petite enfance</u> NR : filles : 75 % ; garçons : 75 % NC : filles : 86 % ; garçons : 86 %</p> <p><u>Taux de poursuite jusqu'à la dernière année du secondaire</u> NR : filles : 34 % ; garçons : 32 % NC : filles : 43 % ; garçons : 42 %</p>	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement	<p>scolaire inclusif et de qualité.</p> <p>4.3 Le Gouvernement est mieux à même de fournir d'autres types d'enseignement, en particulier pour les adolescents et les enfants non scolarisés.</p> <p>4.4 Le Gouvernement et les collectivités sont mieux à même de gérer les risques et d'améliorer la sécurité dans les écoles.</p>	Organisations de la société civile			
Réalisation 2, idem Réalisation 4. D'ici à 2027,	5. Les enfants et les adolescents, en particulier ceux issus des populations les	Pourcentage de femmes de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 18 ans NR : 33 % NC : 28 %	Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires au Népal	5.1 Le Gouvernement et les autorités des administrations	Ministère des femmes, des enfants et des personnes âgées,	2 449	10 000	12 449

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)		Moyens de vérification	Produits indicatifs	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
davantage de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes les plus marginalisées et les plus pauvres, contribuent de plus en plus à une gouvernance coordonnée, inclusive, accessible, participative, transparente et tenant compte des questions de genre, à la garantie de l'accès à la justice et le respect des droits humains aux niveaux fédéral, provincial et local, et en bénéficient.	plus marginalisées et les plus vulnérables, y compris ceux qui sont touchés par des situations humanitaires ou des risques climatiques, sont de plus en plus habilités à demander des services qui les protègent contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation, de négligence et de pratiques néfastes dans tous les contextes, et d'en bénéficier.	Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans soumis au travail des enfants NR : 15 % NC : 8 %	Enquête sur la main-d'œuvre népalaise	Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires au Népal	infrationales sont mieux à même d'améliorer la qualité, l'étendue et la disponibilité des services de protection de l'enfance, y compris les services d'enregistrement des faits d'état civil. 5.2 Les prestataires de services de protection sociale et de justice au niveau national et à certains niveaux infranationaux disposent des connaissances, des compétences et des atouts nécessaires pour développer et fournir des services de qualité afin de prévenir et de			
		* Pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences sexuelles au cours des 12 mois précédant l'enquête. NR : 7 % NC : 5 %						
		* Pourcentage d'enfants dont la naissance a été enregistrée NR : 68 % NC : 85 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples au Népal					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				<p>combattre la violence, la maltraitance et l'exploitation des enfants et des femmes dans le monde réel et en ligne.</p> <p>5.3 Les enfants et leurs parents ou les personnes ayant la charge d'enfants sont mieux à même de prévenir et de combattre la violence, de lutter contre les normes sociales et les normes de genre discriminatoires à la maison, à l'école, dans la collectivité et dans l'espace numérique.</p>				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 1. D'ici à 2027, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes les plus marginalisées et les plus pauvres, contribueront de plus en plus à une transformation socio-économique inclusive, résiliente et durable aux niveaux fédéral, provincial et local, et en bénéficieront. Réalizations 2 et 4, idem	6. Les enfants bénéficient de politiques, de budgets et de programmes renforcés qui s'attaquent à la pauvreté multidimensionnelle, à la vulnérabilité et à l'exclusion, en particulier chez les enfants marginalisés, les enfants handicapés, les adolescentes et les enfants qui vivent dans des endroits fortement exposés aux risques de catastrophes.	* Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté NR : 21,8 % NC : 15 %	Indice de pauvreté multi-dimensionnelle du Népal	6.1 Renforcement des capacités techniques et analytiques du Gouvernement fédéral et des autorités des administrations de certaines provinces en matière de planification et de budgétisation fondées sur des données probantes. 6.2 Le Gouvernement, les administrations infranationales et les collectivités ont la capacité de mobiliser la participation des citoyens, y compris celle des enfants. 6.3 Renforcement des capacités du	Ministère des finances, Commission nationale de la planification Autorité nationale chargée de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe Ministère de l'intérieur, Bureau central des statistiques Ministère des femmes, des enfants et des personnes âgées, Ministère des affaires fédérales et de l'administration générale Administrations provinciales et collectivités locales OIT, PNUD, ONU-Femmes	2 140	8 000	10 140

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				Gouvernement, à tous les niveaux, pour l'extension des programmes de protection sociale.	Administrations provinciales et collectivités locales Union européenne, Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, Norvège, Banque mondiale Organisations de la société civile			

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	7. Le programme de pays est bien conçu, coordonné et géré, et reçoit l'appui nécessaire pour atteindre le niveau de qualité escompté des programmes et pour obtenir des résultats pour les enfants.	Pourcentage d'indicateurs de résultats satisfaisant aux exigences du tableau de bord NR : 80 % NC : 90 %	Tableau de bord Insight	7.1 Le personnel et les partenaires de l'UNICEF bénéficient des conseils, des outils et des ressources nécessaires pour une planification, un suivi, une communication, une mobilisation et des partenariats efficaces ; un changement social et comportemental, les interventions en cas d'urgence et de catastrophe, et la gestion des risques		11 918	15 300	27 218
	Total					25 477	120 000	145 477